



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑪ CH 662 232 G A3

⑤① Int. Cl.⁴: A 44 C 5/00
G 04 B 37/16

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DE LA DEMANDE** A3

⑳ Numéro de la demande: 645/86

⑦① Requéran(t)s:
C & KN Hobby Design S.A., Pazzallo

㉒ Date de dépôt: 18.02.1986

⑦② Inventeur(s):
Crocco, Carlo, Lugano

④② Demande publiée le: 30.09.1987

⑦④ Mandataire:
Infosuisse Information Horlogère et Industrielle,
La Chaux-de-Fonds

④④ Fascicule de la demande
publié le: 30.09.1987

⑤⑥ Rapport de recherche au verso

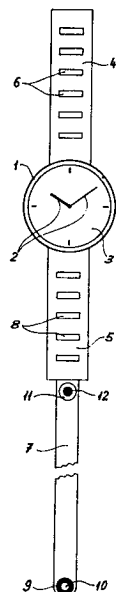
⑤④ **Bracelet, notamment pour boîte de montre.**

⑤⑦ Le bracelet comprend une première lanière (4), une seconde lanière (5), une extrémité de chaque lanière étant solidaire d'une boîte de montre (1), et un ruban (7) attaché à l'autre extrémité de la seconde lanière.

La première lanière (4) comporte des ouvertures (6) dans lesquelles peut être introduit le ruban (7), pour former avec les deux lanières et la boîte une boucle fermée destinée à entourer le poignet du porteur de la montre.

Un bouton-pression (9, 11) permet de fixer l'extrémité libre du ruban (7) dans une position où le ruban est replié sur lui-même de manière à fermer le bracelet.

Le bracelet et la boîte sont avantageusement réalisés d'une seule pièce en matière synthétique injectée.





**RAPPORT DE RECHERCHE
RECHERCHENBERICHT**

Demande de brevet No
Patentgesuch Nr.:

CH 645/86

HO 15 136

Catégorie Kategorie	<p align="center">DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS EINSCHLÄGIGE DOKUMENTE</p> <p align="center">Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes Kennzeichnung des Dokuments, mit Angabe, soweit erforderlich, der massgeblichen Teile</p>	Revendications con- cernées Betrifft Anspruch Nr.
Y	CH-A- 271 713 (GRAF) * En entier *	1
A		2
Y	<p align="center">---</p> FR-A-2 308 326 (HERMANN HIRSCH LEDER- UND KUNSTSTOFFWARENFABRIK) * Page 2, ligne 24 - page 3, ligne 28; figures *	1
A	<p align="center">---</p> GB-A- 396 132 (PEARSON) * Figures *	1,2
A	<p align="center">---</p> CH-B- 403 369 (HONEGGER) * Figures *	1,2
A	<p align="center">---</p> US-A-4 178 751 (LIAUTAUD) * Colonne 1, lignes 13-18; figure 1 * <p align="center">-----</p>	4,5
Domaines techniques recherchés Recherchierte Sachgebiete (INT. CL ³) A44C , G04B		
Date d'achèvement de la recherche/Abschlussdatum der Recherche <p align="center">24-10-1986</p>		

REVENDEICATIONS

1. Bracelet, notamment pour boîte de montre (1), comprenant une première (4) et une seconde (5) lanière, une extrémité de chaque lanière étant solidaire de ladite boîte, caractérisé en ce que la première lanière (4) comporte des ouvertures (6) se succédant dans le sens de la longueur du bracelet, en ce que la seconde lanière (5) est prolongée, du côté de l'autre extrémité, par un ruban (7) destiné à passer par une des ouvertures (6) pour former avec les deux lanières et la boîte une boucle fermée (13), et en ce que des moyens de fixation (9, 11) permettent de rendre solidaire l'extrémité libre du ruban d'un point de l'ensemble formé par la seconde lanière et le ruban.

2. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens (9, 11) comprennent un bouton-pression formé de deux parties, une partie (9) étant fixée à l'extrémité libre du ruban (7) et l'autre partie (11) sur le ruban au voisinage de sa jonction avec la seconde lanière (5).

3. Bracelet selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la seconde lanière (5) comporte des ouvertures (8) se succédant dans le sens de la longueur du bracelet pour lui donner le même aspect que la première lanière (4).

4. Bracelet selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière synthétique injectée.

5. Bracelet selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière synthétique injectée d'une seule pièce avec ladite boîte (1).

La présente invention concerne un bracelet, notamment pour boîte de montre. Elle concerne plus particulièrement un bracelet réalisé en matière synthétique injectée.

De tels bracelets sont bien connus. Ils sont formés de deux lanières partant de la boîte et, dans les réalisations existantes, la liaison entre les lanières est obtenue à l'aide d'une boucle fixée à l'extrémité d'une des lanières pour recevoir l'extrémité de l'autre lanière.

Or la boucle est une pièce qui doit être fabriquée séparément, puis montée sur le bracelet. Ceci a pour conséquence d'augmenter le prix de revient d'un type de bracelet destiné principalement à des produits bon marché. D'autre part, avec les boucles où la lanière est retenue par pincement, souvent utilisées avec ce genre de produits, il y a un risque d'ouverture accidentelle du bracelet, entraînant la perte de la montre.

La présente invention se propose de pallier ces inconvénients en réalisant un bracelet très bon marché et présentant une grande sécurité au porté.

Dans ce but, le bracelet selon l'invention, notamment pour boîte, comprenant une première et une seconde lanière, une extrémité de chaque lanière étant solidaire de la boîte de montre, est particulièrement remarquable en ce que la première lanière comporte des ouvertures se succédant dans le sens de la longueur du bracelet, en ce que la seconde lanière est prolongée, du côté de l'autre extrémité, par un ruban destiné à passer par une des ouvertures pour former avec les deux lanières et la boîte une boucle fermée, et en ce que des moyens de fixation permettent de rendre solidaire l'extrémité libre du ruban d'un point de l'ensemble formé par la seconde lanière et le ruban.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en

regard du dessin annexé et donnant, à titre d'exemple explicatif mais nullement limitatif, une forme avantageuse de réalisation d'un bracelet. Sur ce dessin, où les mêmes références se rapportent à des éléments analogues:

5 — la fig. 1 est une vue en plan d'une boîte de montre, contenant un mouvement avec les organes indicateurs, pourvue d'un bracelet selon l'invention, le bracelet étant déployé; et

10 — la fig. 2 montre dans une vue de profil la boîte de montre et le bracelet représentés sur la figure précédente, le bracelet formant une boucle.

Les figures du dessin représentant une boîte 1, par exemple de montre, et un bracelet selon l'invention attaché à cette boîte. Dans la boîte 1 est disposé un mouvement, 15 mécanique et électronique non représenté, qui entraîne des aiguilles 2 devant un cadran 3. Le bracelet est formé d'une première lanière 4 et d'une seconde lanière 5, une extrémité de chaque lanière étant solidaire de la boîte 1.

Dans une forme d'exécution préférée, le bracelet est 20 réalisé en matière synthétique injectée d'une seule pièce avec la boîte. Bien entendu, l'invention s'applique également à un bracelet en matière synthétique, ou en tout autre matériau, qui serait fixé à la boîte par des moyens conventionnels utilisant, par exemple, une barrette pénétrant dans des 25 cornes de la boîte.

La première lanière 4 comporte une série d'ouvertures rectangulaires 6 toutes identiques. Ces ouvertures sont disposées les unes à la suite des autres selon la direction longitudinale du bracelet, les grands côtés de ces ouvertures 30 étant orientés perpendiculairement à cette direction.

L'extrémité libre de la seconde lanière 5 est prolongée par un ruban souple 7. Ce ruban forme, de préférence, avec la lanière une seule et même pièce en matière synthétique. D'autres exécutions sont bien entendu possible. Ainsi le ru- 35 ban pourrait être un élément séparé, rapporté sur la lanière, par exemple par collage. Il pourrait aussi être réalisé en un matériau autre que la matière synthétique, ce matériau étant le même ou différent de celui de la lanière.

Le ruban 7 a une épaisseur sensiblement égale à celle de la lanière 5 et une section rectangulaire ayant des dimensions 40 lui permettant d'être introduit dans l'une des ouvertures 6 de la lanière 4. La lanière 5 peut avantageusement comporter aussi des ouvertures 8, identiques aux ouvertures 6 et disposées de la même manière. Les ouvertures 8, en conférant aux deux lanières le même aspect, n'ont qu'un but décoratif.

Des moyens de fixation, par exemple un bouton-pression formé de deux parties, permettent, en outre, de lier l'extré- 45 mité libre du ruban 7 à un point de l'ensemble formé par le ruban et la lanière 5. A cet effet, une des parties du bouton-poussoir, référencée 9, présentant une ouverture centrale 10, est disposée à l'extrémité libre du ruban, alors que l'autre partie, référencée 11, pourvue d'un ergot 12, est placée sur le ruban au voisinage de sa jonction avec la lanière 5. 50

La lanière 4, la boîte 1, la lanière 5 et le ruban 7 55 permettent de former une boucle fermée 13, destinée à être passée autour du poignet du porteur de la montre, en introduisant l'extrémité libre du ruban 7 dans une des ouvertures 6 de la lanière 4. Le passage du ruban par l'ouverture, malgré le volume de la partie 9, est rendu possible en déformant légèrement la lanière 4 afin d'agrandir l'ouverture 6. La partie 9 constitue alors un arrêt de sécurité pour le ruban 7 lorsque le bouton-pression n'est pas fermé. 60 La boucle 13 présente, dans ce cas, une longueur maximale qui permet de placer aisément la montre sur le bras.

La montre une fois en place, il suffit de fermer le bouton-pression en appliquant à force la partie 9 sur la

partie 11. Ceci a pour effet de diminuer la longueur de la boucle 13 et d'ajuster le bracelet aux dimensions du poignet. Si ce n'est pas le cas, un ajustement meilleur pourra être obtenu en faisant passer le ruban 7 par une autre ouverture 6 de la lanière 4.

Il est bien entendu que le bracelet qui vient d'être décrit peut subir encore d'autres modifications et se présenter sous d'autres variantes évidentes à l'homme de l'art, sans sortir du cadre de la présente invention.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

